



**PRÉFET  
DE LA MANCHE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Direction  
départementale  
des territoires et de la mer**

Service aménagement durable  
des territoires

Unité accompagnement  
des territoires et planification

Affaire suivie par :  
M. Karl Regnault  
02 33 89 04 30  
karl.regnault@manche.gouv.fr

Saint-Lô, le 14 MAI 2025

Objet : avis sur la modification simplifiée n°1 du PLUi  
Avranches – Mont Saint-Michel

Monsieur le vice-président,

par message vous m'avez notifié pour avis, le 11 avril 2025, le projet de la modification simplifiée n°2 du PLUi Avranches – Mont Saint-Michel.

Les principales évolutions envisagées sont la suppression, l'évolution et la création d'emplacements réservés, la création d'un linéaire commercial à Pontorson, la correction d'erreurs matérielles et quelques évolutions de certaines OAP sectorielles.

Concernant la suppression des emplacements réservés, La seule raison « Parcelle acquise par le bénéficiaire » n'est pas suffisante, il est nécessaire de renforcer les justifications au regard des désignations indiquées réglementairement. L'autre solution si le projet a évolué, est de modifier les désignations. Par contre la suppression du n°70 la justification « Projet d'aménagement de carrefour réalisé » est tout à fait recevable.

Concernant la création d'un linéaire commercial à Pontorson, les erreurs matérielles corrigées et les évolutions des OAP sectorielles, ces modifications n'appellent pas de ma part de remarque particulière.

À ce stade j'émet un avis favorable à cette procédure engagée.

Veillez agréer, Monsieur le vice-président, l'expression de ma considération distinguée.

Pr le directeur départemental  
des territoires et de la mer  
Le chef du service aménagement durable des territoires



Rémi POCHEZ

M. Gaëtan LAMBERT  
Vice-président en charge de l'urbanisme de l'agglomération Mont Saint-Michel -  
Normandie  
1 rue Général Ruel  
BP 540  
50305 AVRANCHES cedex

Copie à :  
sous-préfecture d'Avranches